

Québec, le 17 septembre 2020

Monsieur Pierre Magnan
Membre
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
140 Grande Allée Est, bureau 650
Québec (Québec) G1R 5N6

Monsieur,

Le ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, Benoit Charette, a confié au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement le mandat de tenir une audience publique concernant le *Projet de Mine de fer du lac Bloom - Augmentation de la capacité d'entreposage des résidus et stériles miniers par Minerai de fer Québec*, et ce, à compter du 19 octobre 2020.

Conformément aux dispositions de l'article 4 des *Règles de procédure du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement*, je vous confie la présidence de la commission chargée de tenir une audience publique sur le projet précité.

Par ailleurs, considérant la situation actuelle entourant la COVID-19 et les mesures particulières applicables pour protéger la santé de la population, notez que, pour la réalisation de ce mandat, les règles de procédure temporaires du BAPE s'appliquent.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le président,



Philippe Bourke

c.c. René Beaudet, secrétaire et directeur général de l'administration et des communications

Québec, le 17 septembre 2020

Monsieur Jacques Locat
Membre
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
140 Grande Allée Est, bureau 650
Québec (Québec) G1R 5N6

Monsieur,

Le ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, Benoit Charette, a confié au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement le mandat de tenir une audience publique concernant le *Projet de Mine de fer du lac Bloom - Augmentation de la capacité d'entreposage des résidus et stériles miniers par Minerai de fer Québec*, et ce, à compter du 19 octobre 2020.

Conformément aux dispositions de l'article 4 des *Règles de procédure du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement*, je vous nomme membre de la commission chargée de tenir une audience publique sur ce projet, commission qui sera présidée par M. Pierre Magnan.

Par ailleurs, considérant la situation actuelle entourant la COVID-19 et les mesures particulières applicables pour protéger la santé de la population, notez que, pour la réalisation de ce mandat, les règles de procédure temporaires du BAPE s'appliquent.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le président,



Philippe Bourke

c.c. René Beaudet, secrétaire et directeur général de l'administration et des communications